



CHARTRE DES PATIENTS V2

En hospitalisation complète
Dans le cadre de la gestion de l'épidémie de COVID-19



**Annule et remplace le document « Charte des patients V1 »
Date de validité : vendredi 10 juillet**

Préambule :

La présente charte a pour objet l'adaptation des dispositions générales des patients hospitalisés au centre médical Annie Enia dans le cadre de la levée progressive des mesures de confinement en lien avec l'épidémie de COVID-19. Elle est transmise pour lecture et signature aux patients.

Article 1 : Modalités et lieux de visite :

Les visites sont autorisées en respectant certaines conditions :

- Pour les patients hospitalisés dans le service des soins palliatifs :

Une visite à la fois sur rendez-vous de 11h à 12h et de 13h30 à 18h.

Dans la chambre, un seul visiteur est autorisé sauf exception pour raison médicale validée par le médecin du service.

Dans le patio (ou dans le parc pour les promenades et/ou sur les bancs), plusieurs visiteurs autorisés avec respect des gestes barrières (dont le port du masque) et de la distanciation sociale.

- Pour les patients hospitalisés dans les autres services :

Une à deux visites par semaine, d'une durée de deux heures maximum, et par patient sur rendez-vous. Les visites se font prioritairement dans le parc (de 11h à 12h30 et de 13h30 à 18h) où deux espaces seront dédiés pour les patients hospitalisés dans le service d'affections oncologiques et dans le service d'affections respiratoires. Trois visiteurs autorisés simultanément avec respect des gestes barrières et de la distanciation sociale (dont le port du masque). Les samedis et dimanche, les horaires des visites sont de 13h30 à 17h30.

Des dérogations pourront être accordées au cas par cas par le médecin, en fonction de l'évolution de l'état de santé du patient.

En cas de mauvais temps, les visites ont lieu dans l'espace dédié (espace de restauration) entre 14h30 et 17h30.

Si l'état de santé du patient n'est pas compatible avec un déplacement dans l'espace dédié, la visite a lieu dans la chambre où un seul visiteur est autorisé, horaires de visite : de 13h30 à 17h30.

N.B. : Les visites « sauvages » sont interdites.

Article 2 : Mesures relatives aux sorties hors de l'établissement

Les sorties sont autorisées, du lundi à vendredi de 11h30 à 18h et le samedi et dimanche de 11h30 à 16h30, avec respect des gestes barrières (dont le port du masque), après information préalable à l'équipe soignante et en se signalant à l'accueil au moment du départ et du retour. Les repas en extérieur sont possibles après accord du médecin.

Article 3 : Circulation des patients

La circulation des patients dans le parc est autorisée du lundi à vendredi de 13h30 à 18h et le samedi et dimanche de 13h30 à 16h30, en respectant les gestes barrières (port du masque, pas de contact physique, éternuer et tousser dans son coude, respecter une distance d'un mètre).

Le déplacement vers la salle de détente est possible avec port du masque obligatoire.

L'établissement restera fermé à clé en journée les jours de semaine, les WE et les jours fériés.

Article 4 : Gestion du linge personnel des patients

Le linge personnel des patients n'est plus pris en charge par notre service lingerie. Les familles qui souhaitent (et/ou peuvent) s'en occuper peuvent le faire. Un service de pressing est possible à la charge du patient.

Article 5 : Séances de rééducation

Les séances reprennent du lundi au vendredi en respectant les consignes :

- respecter les gestes barrières (tousser ou éternuer dans votre coude, utiliser la solution hydro alcoolique à disposition sur chaque appareil de réentraînement, distanciation de 4m² minimum avec un autre patient ou un membre de l'équipe de rééducation, port du masque pendant la ventilation dirigée et si vous sortez de la salle de Gym),
- désinfection du matériel utilisé (vélo, tapis de marche, elliptique, rameur, ballon), avec des produits désinfectants mis à votre disposition,
- utiliser les WC réservés aux patients en hospitalisation complète dans la salle de réentraînement.

Article 6 : Restauration

La salle de restauration reste fermée, et tous les repas se font en chambre.

Article 7 : La Direction, l'équipe médicale et l'ensemble du personnel reste à votre disposition pour apporter toute information sur l'application des dispositions de la présente charte.

Fait en 2 ex. dont un remis à l'intéressé
A Cambo les Bains le 22 juin 2020,

Le Directeur
Stéphane Troiville

Le patient et / ou la personne de confiance